Pendant combien de temps les sièges d'enfant et les coussins d'appoint sont-ils sécuritaires?

Une date limite ou de vie utile est indiquée sur tous les sièges d'enfant et les coussins d'appoint vendus au Canada. Cette date vise à avertir les acheteurs de ne pas les utiliser trop longtemps. Les personnes qui utilisent des sièges d'enfant et des coussins d'appoint au-delà de cette date, le font à leur propre risque.

Les fabricants indiquent une date limite ou de vie utile parce qu'au fil du temps :

- l'exposition à la lumière solaire et l'utilisation fréquente peuvent endommager le plastique;
- les étiquettes apposées sur le produit se décolorent ou deviennent difficiles à lire;
- les consignes de sécurité ont probablement été égarées;
- les aliments, les nettoyants, les boissons et autres produits renversés ou utilisés sur les sangles, les attaches, les dispositifs de réglage et d'autres parties, peuvent empêcher leur fonctionnement sécuritaire;
- il devient difficile de vérifier l'historique ou les conditions à l'égard du siège d'enfant et du coussin d'appoint (p. ex. a-t-il été impliqué dans un accident, était-il entreposé dans un endroit ou d'une façon qui pourrait endommager les pièces ?);
- la réglementation et les normes de sécurité peuvent avoir changé, si bien que des produits plus sécuritaires peuvent être sur le marché;
- le deuxième ou le troisième propriétaire peut ne pas recevoir les avis de rappel s'il survient des problèmes de sécurité.

Au Canada, toutes les provinces et tous les territoires exigent que les bébés et les tout-petits soient attachés dans le siège approprié. Plusieurs provinces exigent également que l'on utilise un coussin d'appoint pour les enfants trop grands pour s'asseoir dans un siège d'enfant, mais trop petits pour porter une ceinture de sécurité. De plus, en vertu des lois provinciales et territoriales, les sièges d'enfant et les coussins d'appoint doivent être conformes aux *Normes de sécurité des véhicules automobiles du Canada* et utilisés conformément aux instructions du fabricant. Si vous ne respectez pas les instructions du fabricant, ou si vous utilisez les sièges d'enfant et les coussins d'appoint au-delà de leur date limite ou de durée de vie utile, vous pourriez être reconnu coupable d'avoir enfreint la loi.

Vous trouverez ci-dessous, par ordre alphabétique, les noms des fabricants qui vendent des sièges et/ou des coussins d'appoint au Canada, le nom du modèle ainsi que la durée de vie utile de leurs produits. Selon la marque ou le modèle, ils peuvent être utilisés en toute sécurité pendant cinq à huit ans. Transports Canada recommande fortement aux parents et aux personnes qui prennent soin des enfants de suivre toutes les instructions du fabricant et de respecter la date limite ou de durée de vie utile.

Fabricant	Nom du modèle	Type de produit[1]	Durée de vie utile
Britax Child Safety, Inc.	Britax	B/E, CA	6 ans
Combi USA, Inc.	Combi	B, CA	7 ans
Dorel Juvenile Group, Inc.	Cosco, Eddie Bauer, Safety 1st	B, B/E, E/CA, CA	6 ans
		B/E/CA	8 ans
Evenflo Company Inc.	Evenflo	B, B/E, E/CA, CA	6 ans
Graco Children's Products	Graco, Century	B, B/E, E/CA, CA[2]	6 ans
Learning Curve Brands, Inc.	Compass, The First Years	CA	7 ans
Magna Aftermarket Inc.	Clek	CA	7 ans
Peg Perego S.p.A.	Peg-Pérego	B	5 ans
Sunshine Kids Juvenile Products, LLC	Sunshine Kids	B/E	8 ans

Note 1 : B = Bébé; B/E = Bébé et enfant; CA = Coussin d'appoint; E/CA = Enfant et coussin d'appoint; B/E/CA = Bébé, enfant et coussin d'appoint

Note 2 : Commençant en 2008 pour les coussins d'appoint

SC Pub. 4443
Cat.: H128-1/08-534
ISBN: 978-0-662-05668-3
© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre de la Santé, 2008

Adapté de l'Avis aux consommateurs de Transports Canada *Pendant combien de temps les sièges d'enfant et les coussins d'appoint sont-ils sécuritaires?* - Décembre 2007

Canada